

la Fédération canadienne des maires, et ceux qui sont élus, dans leur province, au sein des exécutifs des unions des municipalités.

Je répète qu'on ne l'a pas fait suffisamment dans le passé et je ne jette pas la pierre à un gouvernement plus qu'à un autre. J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de participer à des représentations qui étaient faites à des gouvernements dirigés par des membres des deux partis principaux qui sont ici. Au fait, j'ai assisté à ces réunions à titre de porteparole des maires du Canada; j'y ai assisté, cette année, comme membre de ce Parlement,—à l'autre bout de la ligne, pour ainsi dire—et je crois devoir conclure que ces visites des maires du Canada, à toute fin pratique, ne constituent qu'une petite affaire sociale au Parlement fédéral et qu'il ne sort pas beaucoup de ces rencontres, sauf peut-être—il faut être honnête—certaines conclusions comme le programme des travaux d'hiver et certains autres projets qui, au cours des dernières années, ont été mis à exécution.

Toutefois, je dis que la situation est devenue tellement aiguë que ce sont des solutions globales qu'il faut adopter, qu'il faut inventer, actuellement, ce qui nécessiterait, à mon sens, un amendement important à la loi sur les banques ou, peut-être, l'adoption d'une loi connexe à la loi sur les banques.

Je n'oublie pas non plus comme quatrième considération, que ce fonds que je préconise devrait constituer une espèce de fonds de roulement perpétuel pour les municipalités, sans date ultime, sans date-limite—tout comme dans certains travaux que le gouvernement a financés au cours des dernières années—et cela à des taux privilégiés.

Monsieur le président, lors de mon intervention du 9 mars dernier, j'ai présenté certaines données statistiques pour démontrer que les responsabilités des municipalités augmentent tout le temps et que leurs revenus n'augmentent pas dans la même proportion, alors que les revenus des gouvernements, fédéral et provinciaux, augmentent tout le temps, mais que leurs obligations n'augmentent pas dans la même proportion. Je n'avais pas, à ce moment-là, puisque j'ai fait une intervention de dernière heure, les derniers chiffres, mais je voudrais ramasser, cet après-midi, assez brièvement des chiffres que j'ai puisés dans les données statistiques de 1965, qui sont valables jusqu'au début de 1966.

Voici ce qu'elles représentent, monsieur le président: 42.7 p. 100 de toutes les dépenses gouvernementales au Canada sont actuellement assumées par les municipalités, tandis que le gouvernement fédéral n'en assume que 34 p. 100 et les provinces 23.3 p. 100. Par ailleurs, si l'on parle d'investissements ou de

capitalisation—je parle de ce qu'il faut emprunter spécifiquement pour les investissements ou la capitalisation—le pourcentage des municipalités s'établit à près de 40.6 p. 100, celui du gouvernement fédéral à 17 p. 100 et celui des provinces à 42.2 p. 100. Je ne répéterai pas les chiffres que j'ai cités l'autre jour, lesquels on peut d'ailleurs trouver à la page 13808 de la version française du *hansard* du 9 mars dernier, et qui révèlent que les revenus des municipalités ne sont pas dans la même proportion.

Et l'on comprendra pourquoi, monsieur le président. C'est que le développement scolaire est phénoménal, que le nombre d'hôpitaux augmente, par suite de l'adoption de lois d'assurance-hospitalisation ou d'assurance-santé, que les routes qu'il faut développer dans les villes, pour communiquer avec ces routes que les gouvernements construisent, les utilités publiques, le déblaiement des taudis, la rénovation urbaine, les parcs et les terrains de jeux, les usines de purification des eaux, les terrains de récréation, le transport urbain, le chômage qui constitue une certaine obligation, même au niveau municipal, les passages à niveau que les municipalités sont obligées de financer en partie, alors qu'ils devraient l'être par les compagnies ferroviaires, entraînent des dépenses considérables. Voilà des choses qui prouvent de façon évidente que plus le Canada se développe, plus aussi les municipalités devraient se développer et plus les facilités d'emprunter devraient être grandes afin de leur permettre de faire face à leurs obligations et satisfaire les besoins de leurs commettants, alors que c'est le contraire qui arrive.

Alors, nos conseils municipaux qui, actuellement, travaillent à leur budget sont obligés de comprimer leurs investissements jusqu'à un point qui fait mal, qui paralyse l'expansion du pays, qui provoque le chômage dans certains cas. Or, s'il y avait consistance, s'il y avait dialogue entre les trois paliers, on pourrait trouver une politique globale qui permettrait à ce troisième, non, à ce premier palier, à mon point de vue, de s'acquitter de ses responsabilités avec le résultat qu'il soulagerait les responsabilités des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral.

Monsieur le président, j'aurais ici une foule de citations que je pourrais apporter à l'appui de ma thèse. Depuis des années, on réclame ces choses-là. J'ai des citations de mémoires de la Fédération canadienne des maires et des citations que je pourrais extraire, par exemple, du rapport spécial d'un comité du Sénat, qu'on appelait *Manpower and Unemployment*, qui a fait un rapport en juin 1961, et dans lequel on disait: